

Commune de Thierville-sur-Meuse

35 Place Eugène Goubet
55840 Thierville-sur-Meuse

DÉLIBÉRATION N° 20260910_48
SÉANCE DU
jeudi 10 septembre 2026

Le 10/09/2026 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie - rez-de-chaussée, sous la présidence de Raphaël CHAZAL, Maire

Présent(s) :

Raphaël CHAZAL - Jocelyne BUARD CHAMPESME - Pierre BAGOT - Mathilde BAUGNON - Michel DIONOT - Claudine DUPUIS - Valérie BECK - Séverine LOUBIAT - Séverine LEMAUX - Florent RONG - GABRIEL Didier - Eve CLAUSSE - Sylvain BRESSAN - Johanne BETLER - Nathalie TUULAKI - Jérémy BEL YAZID - Aurélien BONGARD

Absent(s) :

Marjorie POTIER

Ont donné pouvoir :

Josiane LECLERCQ à Eve CLAUSSE - Sandrine HAUTERIVE à Jocelyne BUARD CHAMPESME - Sylvain DELCROIX à Raphaël CHAZAL - Alexandre HANCZUK à Mathilde BAUGNON - Thomas PARIZEL à Valérie BECK

Le Maire certifie que le nombre des membres en exercice est de 23

Présent(s) : 17	Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 5	Votant(s) : 22

Secrétaire de séance : Séverine LOUBIAT

OBJET : Convention 30 Millions d'Amis

Vu le Code général des collectivités territoriales et les pouvoirs de police du maire en matière de divagation des animaux ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 211-27 relatif à la gestion des chats errants ;

Considérant la prolifération constatée des chats errants non identifiés sur le territoire communal, susceptible d'engendrer des nuisances pour le voisinage, des risques sanitaires et un impact négatif sur la faune locale ;

Considérant que la méthode la plus efficace, éthique et reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) consiste à capturer ces chats pour les faire stériliser et identifier en tant que « chats libres » avant de les relâcher sur leur site de capture ;

Qu'il est proposé de passer une convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et l'Association TARGA afin de mener à bien cette campagne de stérilisation et d'identification ;

La convention de la Fondation 30 Millions d'Amis encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, dans le respect de la législation en vigueur. Les chats libres seront relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

La Fondation 30 Millions d'Amis participera financièrement à hauteur de 3 300 € correspondant aux frais de stérilisation et de pose de puces électroniques (représentant la prise en charge de 30 chats libres pour l'année 2026).

La convention proposée par l'Association TARGA a pour objectif la capture des chats errants (cages, trappes, cages de transport, ...) sur notre territoire et à transporter les animaux capturés chez le vétérinaire pour la stérilisation et l'identification.

En conséquence, la délibération est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour :

- approuve le projet de convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2026 ;
- accepte la convention proposée par l'Association TARGA ;
- autorise le Maire à prendre toute mesure utile pour l'exécution de cette délibération et notamment, à signer tout acte ou document connexe à la présente affaire.

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,



Raphaël CHAZAL

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le lendemain de la séance et que la convocation du Conseil a été faite le 04/09/2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

